



Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/60152

Oui, je fais un don de Euros pour aider à la restauration et à la valorisation des Ponts de Saplous à BUZEINS (12150) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (*exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (*exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*).

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires Hors Taxes (*exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU** **de l'Impôt sur les Sociétés**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Ponts à Buzeins (12150) »

(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail)*

NOM ou SOCIETE : Adresse :

CP Ville :

E-mail :

** Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.*

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Au sein de la commune de Sévérac d'Aveyron, plus précisément à Buzeins, les ponts de Saplous enjambent la rivière ainsi que le bief d'un moulin. De style roman et de construction similaire, ces ouvrages se composent d'une arche unique en plein cintre, et en amont de deux murs en aile. Une référence à ces ponts est établie pour la première fois dans un texte du XVII^e siècle, mais leur construction serait antérieure à cette date. Dans un document relatif à un échange de propriété datant de 1420, il est indiqué que se trouvait en lieu et place un passage à gué, où des traces sont encore visibles dans le lit de la rivière, sous le pont actuel. Ces ouvrages permettaient autrefois de relier Buzeins à Recoules, mais sont aujourd'hui dans un état de délabrement avancé et sont hélas menacés de disparition. En conséquence, un programme de sauvegarde s'impose afin de conserver et de remettre en valeur ce patrimoine de proximité. En effet, une fois ces ponts restaurés, le chemin rural les desservant sera réouvert et permettra notamment aux randonneurs à pied, à cheval ou à vélo, de relier l'Aubrac au Lévézou. **Devant le coût conséquent mais indispensable de cette opération patrimoniale, vous pouvez apporter votre contribution grâce à cette souscription.**